

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

ST. U. / 87. 75

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
QUARTIER DE PONTAILLAC
CREATION D'UNE Z.A.C.
SUR LA COMMUNE DE
VAUX S/MER



Le 21st An mil neuf cent QUATRE VINGT SEPT
le 17st AOUT

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. J. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM de LIPKOWSKI - MM. TAP - BOUTET - MOST - BUSSEFREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - Mmes DE GAYE - FONTAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. DAUZIDOU
MARCONI par M. REVOLAT
GEOFFROY par M. CANDAU
Mme LAFAYE par Mme BUCHET
Mme GENAC par Me TAP

ABSENTS : Mmes DEVICNE - GAUDIN - Jean - M. COUNIL

M BUSSEFREAU

a été élu Secrétaire.

DATE DE CONVOCAATION

17 AOUT 1987

DATE D'AFFICHAGE

17 AOUT 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 29

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION : 1

M. le Rapporteur expose :

Lors des études sur la révision du P.O.S. de ROYAN, le problème posé par le quartier de Pontailiac et sa restructuration notamment dans le secteur délimité par la zone UF avait été soulevé par les Associations de Défense et la Ville de Royan.

Une Z.A.C. Commune de ROYANVAUX S-MER avait été envisagée par délibération en date du 12 Juin 1986, Selon cette délibération des propositions à l'autorité préfectorale devaient être faites en étroite collaboration avec la Municipalité Vauvoise et les populations intéressées.

Cependant, la Commune de VAUX S/MER vient de décider de la délimitation du périmètre d'une Z.A.C. sur un terrain de camping situé à proximité de la limite des deux communes, et l'ouverture de l'enquête publique est prévue pour le 24 Août 1987.

./.

Cette Z.A.C. susceptible d'accueillir une population importante pourrait avoir des conséquences directes sur la fréquentation de la Plage de Pontaillac et tout le quartier environnant, ainsi que des incidences importantes sur la circulation et le stationnement.

Il paraît donc souhaitable qu'il soit sursis au projet considéré et qu'une commission intercommunale soit établie pour l'aménagement global du secteur de Pontaillac.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Considérant qu'il importe de réaliser un développement harmonieux des deux communes eu égard notamment à l'apport de population engendré par la création unilatérale d'une Z.A.C. à VAUX S/MER en limite du quartier de Pontaillac et des incidences sur la circulation et le stationnement

DECIDE :

- de demander à M. le Maire de VAUX S/MER et son Conseil Municipal de surseoir à l'opération considérée, pour qu'elle fasse l'objet d'une étude conjointe entre les communes de ROYAN et VAUX S/MER pour l'aménagement global du secteur de Pontaillac.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits ont signé au registre M4. Les Membres présents

PR EXTRAIT CONFORME

Pr Le Député-Maire,

Le Premier Adjoint,

Y. TAP.

